

Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) animales dans les aires protégées d'Occitanie



Contexte

Les invasions biologiques sont une cause majeure de l'érosion de la biodiversité. La résilience et la résistance des aires protégées face aux EEE ont été montrées mais restent incompréhensibles à ce jour.

En Occitanie, la Stratégie régionale relative aux EEE Faune a pour objectif de :

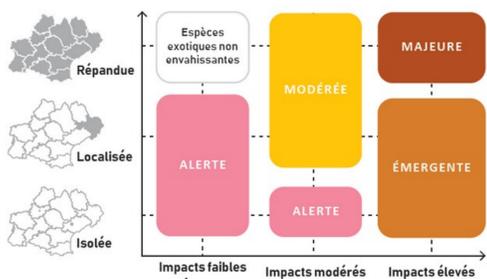
- Prévenir l'introduction et la propagation des EEE
- Améliorer et mutualiser les connaissances sur ces espèces
- Sensibiliser le grand public et les acteurs locaux
- Coordonner et appuyer la gestion de ces espèces

Méthode

Analyse des réponses d'un questionnaire en ligne à destination des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie.

Utilisation de la liste scientifique catégorisée des espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes animales élaborée par le CEN Occitanie.

198 espèces sont réparties dans 4 catégories, selon leur répartition dans la région et leurs impacts.



Grands types d'actions mises en place sur les EEE Faune

- Amélioration des connaissances : suivis, études des populations
- Sensibilisation : conférences, animations, panneaux
- Prévention : veille, pose d'obstacles
- Gestion des populations : piégeage, tirs, stérilisation

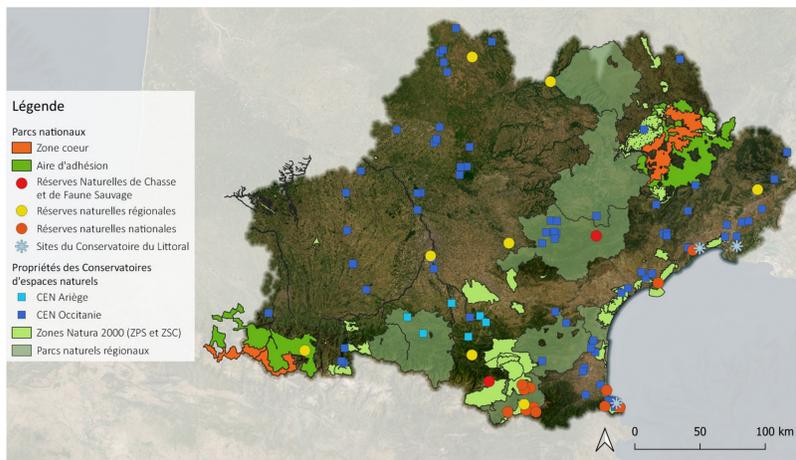
Objectif de l'étude

Caractériser les mesures de gestion mises en place sur les espèces exotiques animales dans les aires protégées d'Occitanie et leurs déterminants.

- 1 Tester si la mise en œuvre d'actions sur les espèces exotiques dépend du type d'aire protégée et de la perception des impacts par les gestionnaires.
Hypothèse 1 : Plus la protection est forte, plus le nombre d'actions est important.
- 2 Tester si les actions mises en place suivent les recommandations de la stratégie régionale.
Hypothèse 2 : Plus les espèces sont établies et répandues dans la région (catégories Modérée et Majeure), moins elles font l'objet d'actions et en particulier de mesures de gestion.

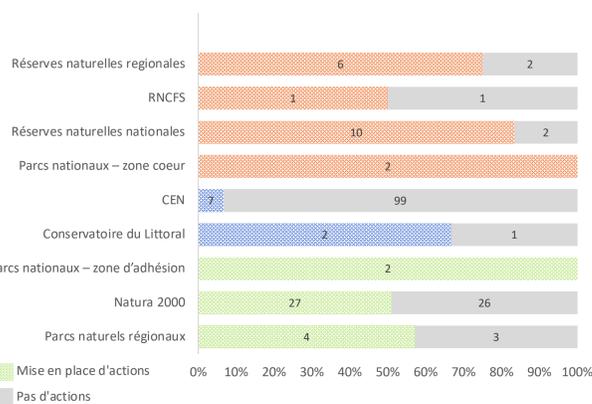
Répondants

47 gestionnaires ont répondu à l'enquête, pour un total de 195 aires protégées de la région.

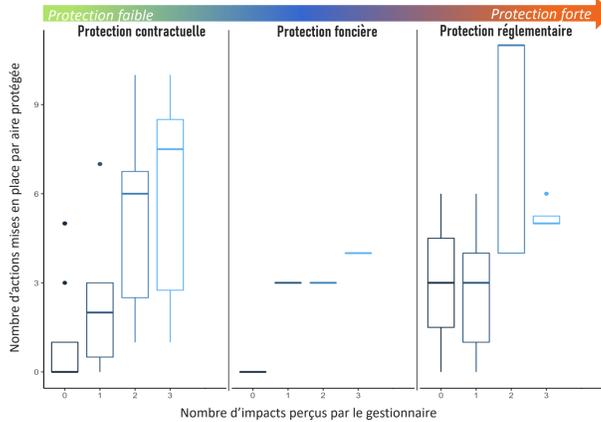


Résultats 1

Aires protégées agissant sur les espèces exotiques animales



Nombre d'actions mises en place par type d'aire protégée, en fonction du nombre d'impacts perçus



Plus la diversité d'impacts perçus est grande (écologique, socio-économique, sanitaire), plus le nombre d'actions mises en place est important ($F_{1,190} = 129,003$, $P < 0.001$). Le type d'aire protégée, lui, n'explique pas la mise en place d'actions.

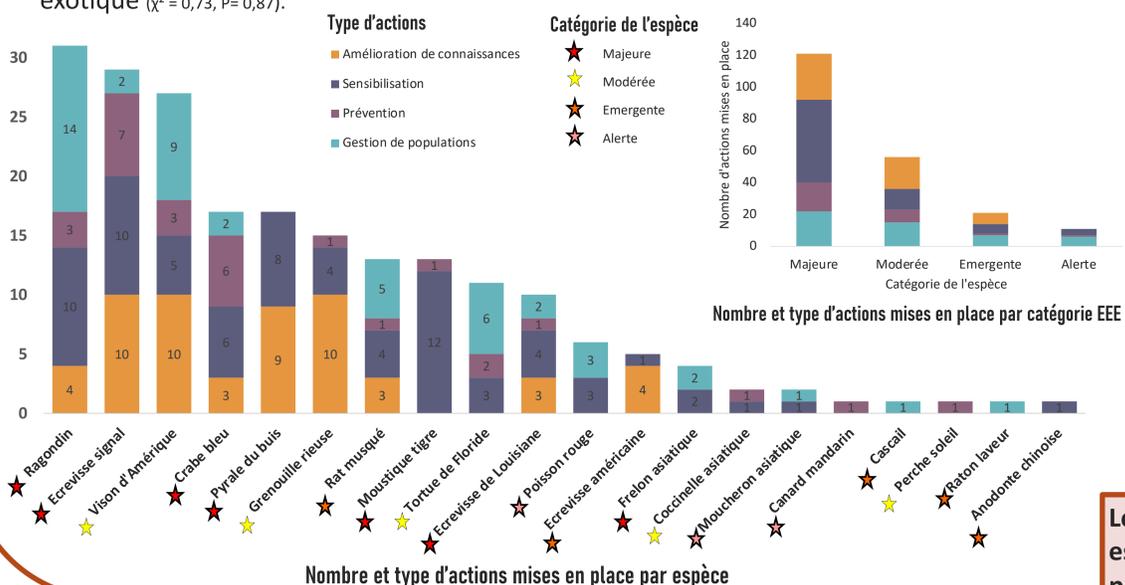
Le nombre total d'actions mises en place est significativement différent selon le type d'impact perçu (Kruskal-Wallis $\chi^2 = 137.35$, $P < 0.001$), et en particulier le nombre d'actions de gestion des populations ($\chi^2 = 79.27$, $P < 0.001$). De plus, la perception d'un impact écologique par le gestionnaire augmente la probabilité qu'une action soit mise en place.

La perception du gestionnaire influe plus que le type d'aire protégée sur la gestion des espèces exotiques.

Résultats 2

La mise en place d'actions sur une espèce est différente selon sa catégorie dans la liste scientifique régionale (qui traduit sa répartition dans la région et la force de ses impacts) ($\chi^2 = 7.98$, $P < 0.05^*$). Plus précisément, les espèces de la catégorie Majeure font plus l'objet d'actions de sensibilisation que les espèces de la catégorie Émergente ($\chi^2 = 10,41$, $P < 0.05^*$).

En revanche la mise en place de mesures de gestion ne diffère pas significativement selon la catégorie de l'espèce exotique ($\chi^2 = 0,73$, $P = 0,87$).



Plus une espèce a une répartition importante dans la région, plus elle fait l'objet de mesures (toutes actions confondues; $F_{1,18} = 8.26$, $P < 0.05^*$), et en particulier de mesures de gestion des populations ($F_{1,18} = 8.43$, $P < 0.01^{**}$).

Les actions de gestion des espèces exotiques ne sont pas correctement priorisées.

Conclusion

La liste scientifique catégorisée des EEE Faune d'Occitanie peut aider à prioriser certaines actions afin de maximiser leur efficacité. Il est pertinent de gérer en priorité les espèces nouvellement introduites et émergentes.

Ponctuellement, la gestion de populations d'espèces de la catégorie Majeure peut être envisagée si un enjeu patrimonial local est à préserver, mais l'éradication est illusoire.

La prévention de l'introduction et de la dispersion d'espèces exotiques ainsi que la sensibilisation sont les actions les plus efficaces pour éviter et limiter les invasions biologiques.